



Bar-le-duc, mercredi 20 juillet 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/04284

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Insuffisance de la ressource en eau (passage écluse n°26 versant Moselle)

Modification temporaire des horaires de navigation (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 20/07/2022 à 09:00

o Canal de la Marne au Rhin, branche Ouest

entre les pk 129.934 (écluse n°26 de Toul) et pk 129.934 (écluse n°26 de Toul)

Commentaire :

En raison de l'insuffisance de la ressource en eau , mesdames et messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés de nouvelles conditions de franchissement de l'écluse n°26 de Toul.

A compter du 20 juillet ,9h00, heure normale de navigation plaisance, le franchissement de l'ouvrage se fera toute les heures.

Si le bateau n'est pas présent devant l'ouvrage avant l'heure pleine , le franchissement ne pourra se faire qu'une heure plus tard.Le dernier passage se fera à 18h00

Mesdames et messieurs les usagers de la voie d'eau devront se conformer aux instructions qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale.

Service(s) à contacter :

UTI CMRO (canal de la Marne au Rhin Ouest), 1, rue de l'Ormicée, BP 50523, 55012 BAR-LE-DUC CEDEX

Tél : 03 29 79 12 33 - Fax : 03 29 45 65 14

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Adjoint au chef de l'UTI

Signé

Laurent LEMOINE